



# 12 ÈME RALLYE REGIONAL DES CENTS VALLEES

9 ET 10 SEPTEMBRE 2017

## REGLEMENT PARTICULIER

Mairie QUINS



Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes français. Les articles non mentionnés dans ce règlement sont conformes au règlement standard F.F.S.A.

## PROGRAMME - HORAIRES

### LUNDI 24 JUILLET

Parution du règlement et Ouverture des engagements  
ASA ROUERGUE  
Résidence Saint Eloi Bâtiment D  
Avenue de Vabre  
12000 RODEZ

### LUNDI 28 AOUT 24h00

Clôture des engagements  
(cachet de la poste faisant foi)

### SAMEDI 2 SEPTEMBRE

Publication de la liste des engagés  
parution sur le site : [www.rallyrouergue.com](http://www.rallyrouergue.com)

*de 14h30 à 16h00*  
*de 15h00 à 19h00*

Mise a disposition du road book: Complexe sportif de NAUCELLE  
Reconnaisances

### SAMEDI 9 SEPTEMBRE

*de 07h30 à 10h00*  
*de 08h00 à 12 h00*

Mise a disposition du road book: Complexe sportif de NAUCELLE  
Reconnaisances

*de 14h00 à 19h00*

<u>Retrait des documents</u>	<u>COMPLEXE SPORTIF DE NAUCELLE</u>
<u>Vérifications Administratives</u>	
<u>Vérifications Techniques</u>	<u>HALL COUVERT DE NAUCELLE</u>

*de 14h15 à 19h15*

*de 19h00 à 20h00*

Entrée en parc fermé NAUCELLE CENTRE

*18h15*

Première réunion du collège des commissaires sportifs  
MAIRIE DE NAUCELLE

*20h00*

Affichage de la liste des équipages autorisés à prendre le départ  
et des heures et ordres de départ :  
COMPLEXE SPORTIF DE NAUCELLE

### DIMANCHE 10 SEPTEMBRE

*9h00*

Départ de la première voiture : parc fermé NAUCELLE CENTRE

*15h48*

Arrivée de la première voiture : NAUCELLE CENTRE

*16h00*

Vérifications finales : NAUCELLE AUTOMOBILES

Affichage du résultat final provisoire **30 mn maxi après l'arrivée du dernier concurrent au dernier CH:**

:COMPLEXE SPORTIF DE NAUCELLE

Affichage du résultat final définitif **30 mn après la Publication du Classement final provisoire :**

COMPLEXE SPORTIF DE NAUCELLE

*18h00*

Remise des prix : COMPLEXE SPORTIF DE NAUCELLE

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

Pradinas, Sauveterre de Rouergue, Gramond et Quins les **9 et 10 septembre 2017**, .en qualité d'organisateur administratif et technique, une épreuve intitulée :

### **12<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL DES CENTS VALLEES**

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la Ligue Midi Pyrénées du Sport Automobile N° 36 en date du 27/07/2017 et de la FFSA N°762 du 27/07/2017.

#### **Organisateur administratif et technique**

Nom : ASA ROUERGUE

Adresse : Résidence Saint Eloi Bâtiment D Avenue de Vabre 12000 RODEZ

#### **Comité d'Organisation**

---

<i>Président :</i>	<b>G. FOURNIER</b>
<i>Secrétaire</i>	<b>H. SALLES</b>
<i>Trésorier</i>	<b>F VERGNES</b>
<i>Responsable Organisation</i>	<b>A.CAYLA – J.CROIZIER</b>
<i>Responsable Parcours</i>	<b>J GUITARD</b>
<i>Responsable Sécurité</i>	<b>E. PAUL - P. CAYLA</b>
<i>Responsable Matériel</i>	<b>A BOUSQUET</b>
<i>Responsables</i>	<b>M CROIZIER</b>
<i>Parcs Fermés</i>	<b>L BONIS-B BOUSQUET</b>
<i>Regroupements</i>	
<i>Parcs Assistance</i>	
<i>Responsable Radios</i>	<b>F. VERGNES</b>
<i>Responsable Chronométrage</i>	<b>J. CROIZIER</b>
<i>Responsables Vérifications Administratives</i>	<b>L WACHORU</b>
<i>Responsable des reconnaissances</i>	
<i>Responsable Accueil des Commissaires</i>	<b>J GUITARD</b>
<i>Responsable Presse</i>	<b>L WACHORU-PAUL</b>
<i>Responsable Relations Locales</i>	<b>A BOUDOU</b>
<i>Associations)</i>	
<i>Fermeture de Routes , Déviations</i>	<b>M FRANC -C GUIBBAL</b>
<i>Membres :</i>	<b>A BOUSQUET - M CALMELS - M CROIZIER- A GARRIC - F HAMAYS- B HAMET - J MAZENQ - M SABATIER - D SOLIER- JM LAFON – N.GINESTET - L LACOMBE</b>

**Permanence du Rallye** : Résidence St Eloi Bât D Av de Vabre 12000 RODEZ  
Tel : 05.65.78.17.43 ou 0681394143 par mail :rallyedurouergue@wanadoo.fr

## 1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Max DECARPENTRIE	3433	0730
Membre	Gérard FOURNIER	131394	0909
Membre	Jean GUITARD	23307	0909
Directeur de Course	Laurent TEILLARD	10182	1706
Directeurs de Course adjoints	Guy TRONCAL	1056	1706
Secrétaire Classements	Nicole BONNET	7422	0901
Chargés des relations avec les concurrents	Marcel CABROL Myriam PUECH	14590	0915
Responsable Commissaires techniques	Yves PERIE Marcel CERDAN Jean Claude MARTY Roger VANARA	54790 32003 114975	0909 0806 0915
Directeurs de Course Délégué aux ES	Eric BONNIFACE Fabien PASCAL	9699 154264	0915 0701
Responsable Chronométrage	J CROIZIER		
Responsables Implantation ES	Pascal CAYLA Daniel CAVALLI David SOLIER		
Médecin Chef	Docteur RIGOBERT	7967	1110

### **1.2P. ELIGIBILITE**

Le 12eme Rallye Régional des cents vallées compte pour :

- la coupe de France des rallyes ( coefficient 2)
- le challenge de l'ASA route d'argent
- le championnat de la ligue régional du sport automobile Occitanie Midi Pyrénées

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Les équipages engagés recevront

convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le SAMEDI 9 SEPTEMBRE 2017 DE 14H00 à 19H00 AU COMPLEXE SPORTIF DE NAUCELLE.

Les vérifications techniques auront lieu le SAMEDI 9 SEPTEMBRE 2017 DE 14H15 à 19H15 AU HALL COUVERT DE NAUCELLE.

Les vérifications finales seront effectuées au Garage Naucelle Automobiles ( Renault) à NAUCELLE .

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Conforme au règlement standard FFSA.

## **ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

### **3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS**

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 12eme Rallye Régional des Cents Vallées doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **LUNDI 28 AOUT 2017 MINUIT**.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum. Une liste d'attente pourra être créée.

#### **3.1.11.1P.**

- avec la publicité facultative
- **sans la publicité facultative des organisateurs : 600 €**

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

### **3.3. ORDRE DE DEPART**

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.3P. PARC D'ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

. En dehors de ce parc, les réparations et ravitaillements seront interdits. Seuls les véhicules possédant un sticker

#### 4.3.2.3P.

- de tenir à proximité immédiate et de manière de

un contrôle depuis moins de 2 ans,

- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,  
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante

- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures,

- e  
parc

- En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.

ur chaque infraction constatée.

Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

### 4.6P IDENTIFICATION DES VOITURES

Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du Règlement Standard des Rallyes 2017.

### 4.8P EXTINCTEURS

Les extincteurs installés conformes à la liste N°16 **devront être obligatoirement dégoupillés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du parc fermé d'arrivée**

**En cas de non respect :**

**Avant le départ du rallye : mise en conformité**

**Pendant le rallye : pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion**

## ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. DESCRIPTION

Le 12eme Rallye Régional des Cent Vallées représente un parcours de **150,35 Kms** Il est

divisé en 1 Étape et 3 Sections.

Il comp

**37,89 Kms.**

ES 1 ,3 , 5 : PRADINAS - SAUVETERRE : 8,030 Kms

ES 2, 4 , 6 : GRAMOND QUINS : 4,600 Kms

## **6.2P. RECONNAISSANCES**

**6.2.1P.:** Le nombre de passages en reconnaissance est limité à 3 et sera contrôlé par épreuves spéciales est interdit.

**6.2.2P.** avec la mention Reconnaissances et un

**6.2.6P.** Les reconnaissances se feront obligatoirement les SAMEDI 2 SEPTEMBRE 2017 DE 15 HEURES A 19 HEURES POUR LES DEUX ES ET LE SAMEDI 9 SEPTEMBRE 2017 DE 8 HEURES A 12 HEURES POUR LES DEUX ES.  
Responsable reconnaissances : Jean Guitard 0681394143

## **ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE**

### **7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES**

**7.2.11P.** Les signes distinctifs des Commissaires sont :

<u>Directeur ES</u>	Chasuble Rouge
<u>Chef de Poste</u>	Chasuble orange barrée
<u>Commissaires</u>	Chasuble orange
<u>Radio</u>	Chasuble jaune rd bleu
<u>Relation Concurrents</u>	Chemise rouge

### **7.5.8 P DEPART ANTICIPE**

Il sera pénalisé comme suit par la Direction de Course

1° infraction :10 secondes

2° infraction :1 minute

3° infraction :3 minutes

Infractions ultérieures

## **ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL**

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX

SCRATCH			
GROUPE	de 1 à 4 partants	De 5 a 9 partants	10 partants et +
1°			
2°			
3°			
CLASSE	de 1 à 4 partants	De 5 a 9 partants	10 partants et +
1°			
2°			
3°			100

LES COUPES ET LES PRIX NE SONT PAS CUMULABLES.

Les Classes A5K, A6K, A7K, A7S sont confondues avec les classes A5, A6, A7,  
Et avec les FA et FA K.

**3 commissaires tirés au sort recevront une coupe**

La remise des prix aura lieu le DIMANCHE 10 SEPTEMBRE 2017 vers 18H00.